

Croire les enfants

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- droit pour l'enfant de renoncer aux relations avec l'un des parents;
- extension de foyers de rencontre ouverts le week-end lors de l'exercice conflictuel du droit de visite;
- création par la Confédération d'un poste de médiateur.

Mesures révolutionnaires

L'amélioration des conditions de vie des familles les plus démunies, notamment, devrait apporter une correction de cette dramatique situation. Ainsi, il serait judicieux:

- d'instituer des consultations de prévention dans les maternités déjà;
- d'apporter une aide financière aux parents élevant seuls leurs enfants afin qu'ils ne soient pas obligés d'exercer une activité lucrative hors du foyer pour des raisons économiques
- de développer, en quantité comme en qualité, les diverses formes de garde des enfants hors de sa famille;
- d'introduire prioritairement dans le calcul des impôts les charges familiales;
- d'adapter les allocations familiales aux coûts réels d'un enfant;
- de mettre à disposition, à des conditions financières supportables, des appartements répondant aux exigences minimales en matière d'espace et de confort;
- d'accorder les mêmes droits aux deux sexes quant aux salaires, horaires et plans de carrière, tout en tenant compte des obligations familiales surtout dans les familles monoparentales;
- d'éviter les violences à l'école et d'alléger les programmes scolaires tout en développant l'horaire continu et les lieux d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent à l'extérieur;
- de développer les lignes téléphoniques pour les enfants en détresse et les centres d'accueil d'urgence.

Simone Collet

A Lausanne, sur 369 situations enregistrées au Service universitaire de pédopsychiatrie à Lausanne, 184 cas de mauvais traitement ont été dénombrés, dont 63 seulement avaient été identifiés au moment de l'entrée.

Abus sexuels... parlons-en

Pour sortir du mur du silence dans lequel s'enferment les victimes d'abus sexuels dans leur enfance, une association *Faire le pas* se propose d'organiser un groupe de rencontre hebdomadaire qui leur permettrait une écoute respectueuse et chaleureuse et le partage de leur réalité avec d'autres femmes. Renseignements au Bureau Information Femmes, case postale 4, 1000 Lausanne 22, tél. (021) 20 04 04, de 9 h à 12 h.

A la rescousse des enfants

(sc) - Depuis neuf mois délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants pour l'Etat de Vaud, poste unique en Suisse, Georges Glatz, qui fut pendant vingt-trois ans journaliste, a présenté fin octobre au Cercle de la presse à Lausanne un premier bilan de son activité.

Bénévole au conseil de fondation de Terre des hommes, Georges Glatz a par ailleurs créé le Comité international pour la dignité de l'enfant (CID), qui a déposé plainte pour incitation à la débauche et instigation à l'attentat à la pudeur des enfants contre une agence de voyages qui a dû fermer ses portes. C'est également au CID que 153 fillettes doivent leur libération dans l'affaire dite des «vierges birmanes». Rappelons par ailleurs l'arrestation du directeur du Sorgentelefon qui a défrayé la chronique. Actuellement dans le colimateur du CID, le trafic d'organes prélevés en Amérique sur les enfants pauvres du sud pour les enfants riches du nord et un réseau de prostitution enfantine sur Minitel dans l'Hexagone. Chez nous, le nouveau délégué a été «stupéfait et horrifié de constater l'ampleur du phénomène de la maltraitance, et l'opacité du voile du tabou qui les recouvre.»

Dans notre pays, une fille sur huit et un garçon sur dix sont victimes d'abus sexuels. Un cas par jour arrive aux autorités vaudoises. La police enregistre actuellement une montée des plaintes.

Un mois après les représentations de la pièce de théâtre *A Bouche décousue* traitant d'abus sexuels envers les enfants, les cas se déclarent. Au stand dressé au Comptoir suisse, 30% des visiteurs ont dit avoir connaissance d'abus sexuels. «Dans un pays où l'on contrôle les voitures à tout bout de champ, on pourrait faire un peu plus pour les enfants!» s'exclame le délégué.

Les mauvaises notes

Le premier cas traité par le délégué a été le suicide d'une jeune fille à la suite d'abus sexuels. Dix adultes étaient au courant des faits, dont le directeur de son collège et le psychologue scolaire. Personne n'a rien fait, chacun expliquant le drame par de mauvaises notes aux examens. Or, si on avait simplement respecté le cadre juridique, cette jeune fille serait encore en vie. «J'ai constaté beaucoup d'erreurs de dysfonctionnement» affirme Georges Glatz.

Dans un autre cas, dix-sept personnes de différents services se sont penchées sur un dossier pendant trois ans. Beaucoup de rapports ont été établis, mais aucune prise en charge de l'enfant et de la famille n'a eu lieu. En outre, le secret médical tombe en cas de maltraitance et les médecins ont l'obligation de signaler les cas, ce qu'ils ne font pas toujours.

La mission du délégué est de coordonner les différents services et d'harmoniser rapidement les secteurs s'occupant de maltraitance. Un rapport est attendu pour le 30 novembre. Dès janvier sera créé un groupe de consultation rassemblant les professionnels concernés, auxquels toute personne soupçonnant un cas pourra s'adresser.

Croire les enfants

Il y a lieu de rendre obligatoire la formation à la détection des mauvais traitements dès l'Ecole normale; 98% de ce que disent les enfants est vrai; 80% des abus ont lieu dans le cercle proche de la famille. Beaucoup de cas concernent le second époux de la mère remariée. Pour «avoir» un enfant, les pédophiles déploient des stratégies diaboliques, qui peuvent couvrir plusieurs années. On trouve plus de pédophiles dans les milieux professionnels s'occupant des enfants.

Le délégué a amené avec lui Laurence, une jeune infirmière en pédiatrie qui a apporté un bouleversant témoignage sur les horreurs subies alors qu'elle n'était qu'une enfant, victime de parents abuseurs et tortionnaires issus de l'intelligentsia (père ingénieur, mère journaliste), donc à priori moins soupçonnables que dans un milieu simple: inceste du père à l'instigation de la mère dès l'âge de 5 ans, prostitution quotidienne jusqu'à l'âge de 17 ans, enfermement dans un placard, coups de couteau, manque de nourriture allant jusqu'au partage de la gamelle du chien.

Laurence a évoqué les séquelles psychologiques du drame de sa jeunesse saccagée «C'est comme si je venais d'une autre planète. Je suis marginalisée à vie. Je suis invalide de la maltraitance.»

Georges Glatz souhaite «faire bouger le politique». Or, les coupes budgétaires touchent le secteur social alors qu'il faut des moyens importants pour la prévention. Et Laurence d'ajouter: «Qu'est-ce qui coûte le plus cher? Prévenir des abus sur un enfant, ou assister un adulte déséquilibré plus tard?»